

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME

Communiqué

Communiqué

La Rochelle, le 4 juin 2020

Déclaration d'impôt sur le revenu

Date limite de déclaration des revenus :

- déclaration en ligne : ce soir minuit pour la Charente-Maritime ;
- déclaration papier : 12 juin 2020 (minuit, le cachet de La Poste faisant foi).

Si vous avez des questions, la plupart d'entre elles peuvent être résolues par téléphone.

Pour cela, vous pouvez :

- joindre votre Centre des Finances publiques au numéro mentionné sur votre déclaration ;
A défaut, vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres de votre Centre sur papier libre, vos coordonnées afin d'être appelé par le service.
Des fiches sont également à votre disposition près des portes d'entrée des Centres pour noter vos coordonnées.
- appeler le numéro national d'assistance 0809 401 401 (tarif local), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.